

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS : SUPPRESSION DU TITRE SYPHAX AIRLINES DES INDICES

La Bourse informe que la société **SYPHAX AIRLINES** sera retirée des échantillons de l'indice **TUNINDEX** et des indices sectoriels « **5000- Services aux Consommateurs** » et « **5700 – Voyage et Loisirs** » à partir du **mercredi 21 janvier 2015**, compte tenu du fait que la durée de suspension de ladite société a dépassé 2 mois.
Il est rappelé que la valeur SYPHAX AIRLINES est suspendue depuis le 18 novembre 2014.

TRANSACTIONS DE BLOCS

La Bourse informe qu'en date du 15-04-2015, deux transactions de blocs ont été réalisées :

- 1 000 000 actions de la **SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie** à un cours de 31,400 Dinars;
- 1 000 000 actions de la **SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie** à un cours de 31,400 Dinars.

AVIS DES SOCIETES

SOCIÉTÉ DE PLACEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. - SICAF»

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPDIT tenue le 8 Avril 2015 et statuant sur l'exercice 2014, a approuvé un dividende de 0,530 dinar par action. La mise en paiement sera effectuée à partir du 20 Avril 2015.

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR-

La STAR informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 Mars 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice qui font ressortir les principaux indicateurs suivants:

- Un résultat net de 22,299 MD contre 18,740 MD en 2013 en amélioration de 19%,
- Des primes émises et acceptées en évolution de 11,2% soit 288,208 MD contre 259,187 MD en 2013,
- Des sinistres réglés en augmentation de 1,28% soit 181,372 MD contre 179,076 MD l'année précédente,
- Une augmentation des produits nets des placements de 17% soit 44,504 MD contre 37,976 MD en 2013,
- Des fonds propres avant résultat de 245,801 MD contre 230,960 MD en 2013 d'ou une couverture de plus de 4,3 fois la marge de solvabilité réglementaire,
- Un taux de représentation des engagements techniques de 134%.

Le Conseil a arrêté la politique de distribution des dividendes pour les trois prochains exercices, par conséquent le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2014 est de 35% du bénéfice de l'exercice soit 3,400 dinars par action et pour les deux exercices qui suivent (2015 et 2016) la part des bénéfices à distribuer serait de 40% du résultat de chaque exercice.

Il a également décidé de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le 14 Mai 2015 à 9h30'. Le lieu de cette réunion vous sera communiqué ultérieurement.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE

Messieurs Les Actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Exercice 2012 qui se tiendra le Mardi 28 Avril 2015 à 10 H au Siege de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDAD- Route Tabarka -Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012.
- 2- Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2012.
- 3- Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2012.
- 4- Quitus aux Membres du Conseil d'Administration.
- 5- Affectation des Résultats de l'exercice 2012.
- 6- Renouvellement des mandats de 5 Administrateurs.
- 7- Fixation de jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil d'Administration

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires aux sièges de la Société à Tunis et à Béja.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE

Messieurs Les Actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Exercice 2012 qui se tiendra le Mardi 28 Avril 2015 à 11 H au siège de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDAD- Route Tabarka -Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examiner l'application de l'article 49 du statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la Continuité de l'activité de l'entreprise.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE

Messieurs Les actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Exercice 2013 qui se tiendra le Mardi 28 Avril 2015 à 12 H au siège Social de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDA -Route Tabarka -Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
- 2- Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2013.
- 3- Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2013.
- 4- Quitus aux Membres du Conseil d'administration.
- 5- Affectation des Résultats de l'exercice 2013.
- 6- Nomination de 3 Administrateurs.
- 7- Renouvellement des mandats de 2 Administrateurs
- 8- Nomination de deux Commissaires Aux Comptes pour les exercices 2014,2015 et 2016
- 9- Fixation de jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil d'Administration.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Tunis et à Béja.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE

Messieurs Les Actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Exercice 2013 qui se tiendra le Mardi 28 Avril 2015 à 13 H au Siege Social de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDA- Route Tabarka- Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examiner l'application de l'article 49 du statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la Continuité de l'activité de l'entreprise.

SOCIETE MODERN LEASING

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 30 Avril 2015 à 10h30** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2014
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014
4. Modifications du Résultat Reporté
5. Affectation des Résultats 2014
6. Quitus aux Administrateurs
7. Nomination de deux Administrateurs Indépendants
8. Entérinement de la cooptation d'un nouvel Administrateur
9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
10. Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes
11. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2014
12. Fixation de la rémunération des Comités
13. Pouvoirs

ASSURANCES SALIM

L'assemblée générale ordinaire de la société des assurances SALIM s'est tenue le 08-04-2015 et a décidé :

La distribution d'un dividende de 0,950 D par action à partir du 17-04-2015,

SOCIETE EURO-CYCLES

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mercredi 29 Avril 2015 à 11 heures à l'Hôtel les BERGES DU LAC CONCORDE, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2014.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.
- 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2014.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2014.
- 7- Affectation du Résultat net de l'exercice 2014.
- 8- Formalités et pouvoirs.

Les documents destinés aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sis à la Z.I KALAA KEBIRA 4060 Sousse.